



# Association Française du Poney Dartmoor

Poney de Sport et de Loisir

465 Rue de Bailleul – 59270 MERRIS

assoc.dartmoor@gmail.com

www.poney-dartmoor.com

## Règlement général des concours d'élevage de l'AFPD

### *Article 1 : Conditions de participation*

Le concours est ouvert aux poneys de race Dartmoor inscrits (ou en cours d'enregistrement) au Livre Généalogique Français du Poney Dartmoor ainsi qu'aux poneys inscrits (ou en cours d'enregistrement) au registre du poney Part-Bred Dartmoor, qu'ils soient nés en France ou importés, à jour de leur déclaration au SIRE.

Les poneys doivent satisfaire à la réglementation sanitaire régissant les rassemblements d'animaux (vaccinations obligatoires) et être accompagnés de leur livret validé avec leur numéro de transpondeur. Leur livret peut être contrôlé à tout moment par le jury ou un membre de la commission d'approbation de l'AFPD.

### *Article 2 : Conditions d'engagement*

Les poneys doivent être engagés au nom du propriétaire déclaré au SIRE. Le propriétaire doit être assuré pour ce type de manifestation (RC). Les conditions tarifaires sont mentionnées dans le programme du concours.

### *Article 3 : Le jury*

Le jury officiant pour le concours est choisi par le Bureau de l'Association.

Les juges doivent porter une tenue de ville stricte et adaptée à leur fonction ainsi qu'à la météo. Ils ne peuvent pas entretenir de conversation sociale avec les éleveurs pendant la durée du concours. Ils s'interdisent également de tout commentaire sur le jugement avant, pendant et après le concours y compris sur les réseaux sociaux.

### *Article 4 : Généralités sur la présentation*

Le concours organisé par l'AFPD est une épreuve de conformité au standard du poney Dartmoor édité par la DPS (Dartmoor Pony Society)

Les numéros de têtiers sont fournis par l'organisateur. Le livret des mâles inscrits à l'approbation des étalons doit être remis à l'AFPD.

Les poneys doivent être en bon état général, propres et toilettés crins libres ordonnés d'un seul côté. Le jury se réservant le droit d'exclure tout animal dont le toilettage ou l'état général ne sont pas satisfaisants.

Les mâles à partir de 2 ans seront présentés obligatoirement en filet. Les juments et les poulains de 1 an seront présentés au choix en licol en cuir ou en filet.

Un poney irrégulier aux allures n'est pas jugé.



# Association Française du Poney Dartmoor

Poney de Sport et de Loisir

465 Rue de Bailleul – 59270 MERRIS

assoc.dartmoor@gmail.com

www.poney-dartmoor.com

Un poney qui présente une souffrance ou un inconfort pouvant porter préjudice à son bien-être ne peut pas participer au concours. Dans le cas où le poney serait amené sur l'aire de jugement, le jury a le pouvoir de l'éliminer et de lui demander de sortir du terrain.

Le caractère du poney Dartmoor et son comportement sont des critères fondamentaux de la race.

Le comportement est apprécié pendant toute la durée du concours. Le jury attachera une importance particulière à ces notions et se réserve la possibilité d'exclure tout poney dont le comportement est dangereux pour lui-même et son entourage.

## *Présentation en main*

Après s'être présentés en groupe au jury, les poneys seront vus et notés individuellement selon la grille notation jointe en annexe. Les poneys seront présentés au modèle, puis aller retour au pas et au trot, soit en ligne droite, soit sur un triangle à la demande du jury. Les poneys doivent être préparés à cet exercice.

## *Article 5 : Tenue des présentateurs*

Les présentateurs doivent porter une tenue propre selon le code suivant :

- Tenue de ville (polo ou chemise blanche - ou vert à l'effigie de l'association - et pantalon clair)
- Ou tenue de cavalier (bombe, veste et pantalon d'équitation, bottes ou boots)

Cette tenue est également obligatoire pour l'aide qui pousse le poney.

Les tenues qui porteraient des marques d'identification sont interdites.

Lors des présentations en main, l'aide (si elle est nécessaire) se tient en arrière et du même côté que le présentateur. Le poney aura sa note globale amputée d'un point si un présentateur ou son aide ne répondait pas à ce règlement.

## *Article 6 : Remise de prix et récompenses*

Une remise de prix pour chaque section sera de préférence organisée à l'issue de chacune des épreuves mais elle peut être différée en fonction du déroulement du concours. Sous réserve de validation des sections.

L'AFPD se réserve le droit de verser des primes pour telle ou telle catégorie de poneys.

## *Article 7 : Candidats étalons*

Se reporter au règlement d'approbation des étalons. Les candidats pourront être jugés au sein de leur classe d'âge, qu'ils soient engagés ou non au National. S'ils sont engagés uniquement à la commission d'approbation, alors, ils n'entreront pas dans le classement de la section pour laquelle ils sont jugés.



# Association Française du Poney Dartmoor

Poney de Sport et de Loisir

465 Rue de Bailleul – 59270 MERRIS

assoc.dartmoor@gmail.com

www.poney-dartmoor.com

## *Article 8 : Championnat Suprême*

Le championnat Suprême est un titre réservé au National. Il est ouvert aux poneys inscrits au livre A (poulains, un, deux, trois ans, étalons et poulinières suitées ou non). Il s'agit d'une épreuve à part entière, le premier de chaque section est invité.

## *Article 9 : Horaires*

Les horaires peuvent être adaptés en fonction du nombre des engagés et des aléas survenant pendant la journée. Les participants doivent se tenir informés de l'avancement des épreuves. Aucun retard ne sera accepté, un participant non présent au moment du jugement de sa classe sera considéré comme non partant.

## *Article 10 : DISCIPLINE*

- L'AFPD applique le principe d'égalité des chances et de la non-discrimination envers ses employés, ses adhérents, les juges et tous les participants au concours. Aucun de ces derniers ne bénéficie d'un traitement de faveur ou de défaveur pour des motifs de race, couleur, ethnie ou origine nationale, genre, orientation sexuelle, statut marital, handicap ou religion. Ce principe s'applique à tous.
- La publicité des élevages, le nom des poneys ou des présentateurs sont interdits sur le terrain y compris les inscriptions sur les vêtements.
- Le jury est souverain. Aucun comportement quel qu'il soit ne pourra remettre en cause le jugement.
- Le comportement n'est pas limité au jour et au lieu du concours mais également les jours suivants et notamment sur les réseaux sociaux et les messageries privées.
- Toute réclamation doit se faire par écrit auprès du président du jury, dans le respect des autres.
  - Avant le commencement de l'épreuve si elle concerne l'organisation d'une épreuve.
  - Au plus tard une demi-heure après la proclamation des résultats auprès du président du jury qui statue et mentionne sa décision au procès-verbal, si elle concerne le déroulement, le classement de l'épreuve. Cette décision est sans appel.
  - Dans les 10 jours francs après le dernier jour du concours, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'AFPD, si elle concerne une décision ou un résultat.
- Tout comportement considéré comme violent, insultant, offensant sera sanctionné et pourra conduire à l'interdiction de participer aux compétitions organisées par l'AFPD, et jusqu'à l'exclusion de l'AFPD.



# Association Française du Poney Dartmoor

Poney de Sport et de Loisir

465 Rue de Bailleul – 59270 MERRIS

assoc.dartmoor@gmail.com

www.poney-dartmoor.com

## ANNEXES

### Grille de notation élevage

**NOM du poney**, couleur, année de naissance , .... Cm

Par ..... et ..... par .....

Modèle et allures	Note
Type dans la race/20	
Attache de tête, encolure, épaule/10	
Garrot, dos, rein/10	
Croupe, jarrets/10	
Membres/10	
Aplombs antérieurs/10	
Aplombs postérieurs/10	
Déplacement/10	
Caractère et comportement/10	
Moyenne de l'atelier/100	

**Classement :**

Note finale :

Position :